



BAISSE DES EFFECTIFS À PÔLE EMPLOI !!!

Suite aux propos tenus par la Ministre du Travail, Mme PENICAUD, sur une possible baisse des effectifs à Pôle emploi de l'ordre de 4000 équivalent temps plein travaillé (ETPT), l'ensemble des organisations syndicales et élu-es au CCE ont exigé la présence du Directeur Général sur le sujet lors du CCE du jeudi 24 mai 2018. Celui-ci n'a pas daigné venir répondre à la représentation nationale des élu-es CCE, pire, il s'exprimait au même moment sur France TV Info sur le même sujet !!! Il n'a pas confirmé cette annonce mais ne l'a pas non plus infirmé !!!

Après une déclaration intersyndicale unanime condamnant cette annonce, l'absence du Directeur Général, et les non réponses sur le sujet par la DG, et après avoir voté unanimement un CCE extraordinaire sur le sujet de la baisse des effectifs qui devrait se tenir le vendredi 20 juillet 2018, l'ensemble des organisations syndicales ont quitté la séance (sauf la CFDT et la CGC !!!) pour dénoncer cette attitude méprisante envers les agents. **La Direction Générale déclare que cette annonce n'est qu'une hypothèse de travail !!!**

POUR LE SNU

Il est inacceptable pour le SNU d'envisager, ne serait qu'une seule suppression de poste à Pôle emploi. Le SNU réaffirme avec force qu'aucun poste n'est de trop à Pôle Emploi !!!

Le SNU avec les autres organisations syndicales combatta pas à pas ce projet de suppressions de postes. Les demandeurs d'emploi et les entreprises sont en droit de disposer d'un Service Public de l'emploi de qualité. Contrairement aux affirmations de la Ministre du Travail, le chômage ne baisse pas, il se transforme, les catégories A-B-C ont augmenté sur un an et la charge qui repose sur l'ensemble des collègues de Pôle emploi ne va pas en baissant au contraire !!!

Le SNU n'accompagnera pas un quelconque plan de départs laissant la porte ouverte à une surcharge de travail reposant sur celles et ceux qui resteront.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES ÉQUIPES DE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

De l'aveu même de la Direction Générale, si quelqu'un en doutait encore, le renforcement des équipes du contrôle de la recherche d'emploi est une injonction politique du Gouvernement Macron. Celle-ci amène Pôle emploi à augmenter nationalement son nombre de conseillers dédiés au contrôle de la recherche d'emploi de 200 à 600 conseillers d'ici fin 2018, avec un objectif affiché de 2000 conseillers dédiés au contrôle de la recherche d'emploi d'ici 2020.

Non seulement prévu à iso effectifs, ce projet s'inscrit maintenant dans le contexte d'une annonce de baisse de 4000 ETPT !!! 139 000 contrôles ont été effectués à Pôle Emploi au niveau national en 2017, avec un taux de radiation de 14% en moyenne nationale. Tripler les effectifs CRE amènera à tripler le nombre de contrôles des DE !!!

POUR LE SNU

Le SNU Pôle Emploi FSU réaffirme son opposition totale au contrôle de la recherche d'emploi des chômeurs. Redéployer 406 conseillers et 15 managers qui accompagnent les demandeurs d'emploi vers une fonction de contrôle pur est une véritable hérésie dans le contexte actuel de chômage de masse d'autant plus que Pôle emploi subit déjà en 2018 une baisse de ses effectifs de 297 ETPT (soit à minima 400 agents de moins) et qu'une baisse de 4000 ETPT à minima se profile pour 2019.

La redynamisation des demandeurs d'emploi, épuisés par des démarches qui restent sans réponse, ne peut se faire que dans le cadre d'un véritable accompagnement. L'hyperspécialisation et la segmentation du métier de conseiller à l'emploi en conseiller « dédié à » limite l'exercice plein et entier du métier.

Plus de conseillers « dédiés au contrôle » mène à moins d'accompagnement. D'autant que cette traque des chômeurs ne fait que montrer la faiblesse de l'insuffisance supposée de recherche d'emploi : seuls 14% des 139 000 demandeurs d'emploi contrôlés ont fait l'objet d'une sanction et sur ces 14%, 40% n'avait aucune indemnisation.

Dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, le SNU Pôle Emploi FSU revendique la suppression des conseillers « dédiés » au contrôle pour plus de conseillers à l'emploi. Ce renforcement des effectifs dédié au contrôle participe à la stigmatisation des DE et laisse sous-entendre que le demandeur d'emploi est par essence un fraudeur, un fainéant, une sangsue qui abuse du système et serait même responsable de sa situation.

Pour le SNU, le chômage doit être considéré comme un problème par la société dans son entièreté et par conséquent doit trouver sa solution dans la création d'un système sociétal solidaire intégrant que chaque citoyen puisse être un jour sans emploi.

De plus, renforcer le contrôle ET déléguer le pouvoir de sanction à la même entité, à savoir Pôle emploi fait courir un risque accru pour le DE. Si l'on y ajoute l'Offre raisonnable d'emploi définie au cas par cas entre le demandeur et le conseiller, l'arbitraire et l'inégalité ne sont pas loin !

L'ENSEMBLE DES ÉLU-ES ET ORGANISATIONS SYNDICALES AU CCE ONT PUREMENT ET SIMPLEMENT DEMANDÉ UNANIMEMENT L'ABANDON DU PROJET ET ONT TOUTES VOTÉ CONTRE !!!





PERSPECTIVES PLATEFORMES - AGENCES

POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce dossier 3 en 1 appelé communément PPA va impacter le 3949, le 3995, les Plateformes et les Pôles Appui Gestion. Le dossier était soumis à la consultation du CCE après une phase d'information ayant eu lieu le 19 avril 2018, qui rappelons-le, s'est faite sans la présence du SNU, de la CGT et de FO du fait d'un appel interprofessionnel à la grève avec une demande de report refusée par la Direction Générale !!! Après des expérimentations menées en Bretagne et IDF, les régions vont déployer le projet.

Sur le 3949 :

Sur la file Indemnisation, le DE qui se sera identifié verra son appel directement orienté vers son agence géographique de rattachement et sera pris en charge par un Conseiller GDD. En cas de non réponse et au bout de 3 minutes, le DE aura la possibilité de laisser un message vocal qui sera retranscrit par mail à son agence.

Sur la file Placement, le DE en accompagnement renforcé aura la possibilité de laisser un message vocal qui sera retranscrit sous forme de mail.net à son Conseiller Référent.

Sur le 3995 :

Une expérimentation va être menée en Ile de France et en Nouvelle Aquitaine. Sur le principe, toute entreprise identifiée par son SIRET ou son numéro de téléphone via DUNE sera en lien direct avec l'équipe CDE de son agence de rattachement dès lors qu'il s'agit d'un recrutement. Si l'appel n'aboutit pas au bout de 3 minutes, l'entreprise à l'instar du DE, aura la possibilité de laisser un message vocal qui sera transformé en mail et redirigé vers l'équipe CDE de l'agence. Les plateformes conserveront les appels des entreprises non identifiées et de la file autres motifs. Pôle Emploi Services prendra en charge les appels des la file recouvrement, CSP et études mandataires.

Sur la rénovation de l'Appui aux Agences (PAG et Plateformes) :

Il s'agit ici de clarifier et de mettre à plat les activités effectuées en Agence via les PAG et en Plateformes. Les PAG sont enfin confortés dans leur existence mais leur périmètre d'activités est redéfini nationalement pour tendre vers une homogénéisation : Contribution à la Gestion de la Liste, à la Gestion des Courriers, à l'Appui à la Prestation, à l'Appui Logistique et aux RH. Les Plateformes s'occuperont de l'appui aux services dédiés aux DE (Formations, Aides et Mesures, Prestations), Appui à la Gestion de Compte / Contentieux, Accueil Téléphonique.

L'approche globale de la Direction Générale est macro et les situations et organisations seront à adapter dans chaque région en fonction de l'existant.

POUR LE SNU

Le SNU se félicite qu'enfin notre Direction Générale reconnaisse l'utilité des PAG, une revendication portée par le SNU depuis la création de Pôle emploi et ce malgré de fortes volontés de suppression des PAG et du développement tout azimut des Plateformes en 2008.

Le retour d'un certain nombre d'activités et compétences en agence est positif car il redonne du sens au travail des agents.

Néanmoins, la délimitation des activités de nos collègues des PAG et des Plateformes amène une réelle déqualification de ceux-ci et comment ne pas penser que tout ceci a un lien évident avec la Classification de Droit Privé, signée par la CFDT-CFTC-CGC-SNAP, qui entrera en vigueur au 1er juillet 2018 ?!

Le puzzle se met en œuvre et tous les dossiers sont liés.

Le Gestionnaire Appui se verra désormais cantonné à une amplitude professionnelle allant au maximum jusqu'à D4 !!! (Technicien) alors que le Conseiller pourra, éventuellement, aller jusqu'à E4 (Agent de Maîtrise) !!! Et nos collègues des plateformes se voient, quasiment tous, repositionnés en tant que Chargé d'Accueil et d'Information ou de Gestionnaire Appui, emplois à faible amplitude de progression professionnelle et salariale.

Recueil d'Avis sur le dossier PPA

POUR : CFTC (3 voix)

CONTRE : SNU-CFDT-FO-CGT (13 voix)

ABSTENTION : SNAP et CGC (4 voix)

Le dossier PPA reçoit un avis majoritairement défavorable du CCE.



2018, L'ANNEE DU CHIEN

SUR QUEL SYNDICAT
POUEZ-VOUS COMPTER
POUR VOUS INFORMER ?



Le syndicat qui a du mordant !

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

@snu.pole.emploi.fsu

@SnuPoleEmploi